

SOCIÉTÉ AGRICOLE L'EA-TUL, Banmethuot

SOCIÉTÉ AGRICOLE L'EA-TUL
Société à responsabilité limitée
Capital : 100.000 piastres
Siège social : Banmethuot (P.M.S.)
(dans les bureaux de la Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois)
(*Bulletin officiel du Haut Commissariat de France de Indochine*, 14 mai 1953)

— I —

Transfert du siège social Augmentation du capital social

Suivant décision en date du 3 mars 1953, dont une copie certifiée conforme du procès-verbal est demeurée annexée à la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e Léon Coudray, substituant M^e Bernard Bérenger, notaire à Saïgon, le 13 avril 1953, les membres de la « Société agricole l'Ea-Tul » ont :

— Transféré le siège de la société aux bureaux de la Compagnie des Hauts-Plateaux indochinois à Banmethuot ;

— Décidé d'augmenter le capital social de cinquante mille piastres afin de le porter à cent mille piastres, par incorporation de la réserve de réévaluation ;

— Augmenté la valeur nominale de chaque part de cinq cents piastres pour la porter à mille piastres ;

.....

— II —

STATUTS

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date, à Saïgon, du 23 décembre 1942, dont un original est demeuré annexé à la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e Bernard Leservoisier, prédécesseur immédiat de M^e Bernard Bérenger, notaire à Saïgon, le même jour, il a été constitué, sous la dénomination de :

« Société agricole l'Ea-Tul »

Une société à responsabilité limitée au capital de 10.000\$, dont le siège social était alors à Saïgon, rue Mayer, n° 201, et ayant pour objet :

— L'exploitation et la mise en valeur d'un terrain du domaine local, situé province de Darlac, sur la route provinciale de Banmethuot à Mewal, entre les kilomètres 17.380 et 18, d'une superficie de deux cent quarante hectares quatorze ares que la société s'est proposée d'obtenir en concession ;

— L'acquisition, l'administration, l'exploitation, soit directement, soit par bail, location ou de toutes autres manières, de toutes plantations ou cultures ou de tous terrains ;

— L'obtention ou l'acquisition de toutes concessions provisoires ou définitives ;

— La préparation et la vente des produits des plantations et cultures ;

— Et, généralement, toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus.

La durée de la société a été fixée à cinquante années à compter du 23 décembre 1942.

Elle prendra fin le 23 décembre 1992 sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus par la loi et les statuts.

Le capital social a été fixé à 10.000 \$ divisé en 100 parts de 100 \$ chacune.

.....
Monsieur André Charles Ange Affre ¹, demeurant à Saïgon, rue Miche, n° 6, a été nommé gérant pour toute la durée de la société.
.....

Modification des statuts

Suivant acte sous signatures privées en date, à Hanoï, du 31 mai 1943 et, à Saïgon, du 7 juin 1943, dont un original est demeuré annexé à la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e Leservoisier, notaire sus-nommé, les membres de la « Société agricole l'Ea- Tul., », susdénommée, ont ajouté à l'article 5 des statuts de ladite société un troisième alinéa ainsi conçu :

« Le siège de la société devra toujours être situé en territoire français ou de protectorat français ».

— III —

Augmentations de capital

Suivant décision en date du 16 avril 1949, dont un original du procès-verbal est demeuré annexé à la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e Bérenger, notaire à Saïgon, le 12 août 1949, les membres de la « Société agricole l'Ea-Tul », susdénommée, ont notamment décidé de porter le capital social de dix mille piastres à cinquante mille piastres, en augmentant la valeur unitaire de chaque part de quatre cents piastres en la portant de cent à cinq cents piastres, et de modifier dans ce sens l'article 7 des statuts.

Le capital a été porté à cent mille piastres ainsi qu'il a été dit au début de la présente insertion.

Deux expéditions de chacun des actes susvisés ont été déposées au greffe du tribunal mixte de commerce de Nhatrang, le 2 mai 1953.

Pour extrait et mention

M^e Léon COUDRAY,
substituant M^e Bernard BÉRENGER, notaire à Saïgon

¹ André Affre (1903-1995) : polytechnicien, ancien directeur de la Société de Transports automobiles du Centre-Annam (STACA). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/STACA.pdf